DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT

de Lille

Objet:

Référence : 2025 / 5 / 5

SOLLICITATION DU
FONDS DE
CONCOURS
« EQUIPEMENTS
SPORTIFS » AUPRES
DE LA METROPOLE
EUROPENNE DE
LILLE

RENOVATION DES TERRAINS DE PETANQUE

DATE DE CONVOCATION 11 Septembre 2025

DATE D'AFFICHAGE
11 Septembre 2025

EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL MUNICIPAL : 23

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS: 18

VOTANTS: 23

NOTA: Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le :

EXTRAIT DU DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID: 059-215901463-20250917-20250505-DE

du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG

L'an deux mil Vingt Cinq, le Dix Sept Septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

<u>Présent(e)s</u>: MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GHESTEM Charles-Edouard, HERBAUT Pierrette, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)s excusé(e)s:

Mme DESROUSSEAUX Patricia donne pouvoir de vote à Mme WAUCQUIER Isabelle

M. GHESQUIERE Didier donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal M. LLANES David donne pouvoir de vote à M. DELBROUCQ Damien Mme LOUNICI Bérengère donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène M. WATTEAU Bernard donne pouvoir de vote à M. DUBOIS Laurent

Absent:

A été nommée secrétaire : Madame SCHIRMER Lucie

Le Conseil de la Métropole a décidé, par délibération n° 15 C 0650 du 19 juin 2015, d'orienter son intervention en direction des équipements sportifs des communes de la Métropole qui participent à l'identité et au vivre ensemble métropolitains.

Cette intervention vise tant les équipements structurants qui accueillent les rencontres des clubs de haut niveau, que ceux de proximité, favorisant la pratique du sport pour tous. Elle conforte le maillage des équipements sportifs en participant à la remise à niveau ou à l'amélioration du parc des installations existantes, et à son extension au travers d'agrandissements ou de créations.

Par délibération-cadre n° 15 C 0650 du 19 juin 2015 relative au soutien à l'investissement dans les équipements sportifs, la Métropole Européenne de Lille a décidé de mettre en place un plan de soutien aux communes pour leurs investissements dans la création ou la rénovation d'équipements qui participent à la dynamique sportive du territoire.

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID: 059-215901463-20250917-20250505-DE

Pour cela, la MEL a choisi de mobiliser l'outil juridique du fonds de concours tel que défini à l'article L.5215-26 du Code général des collectivités territoriales.

Les terrains de pétanque, situés rue de l'Autour, nécessitent d'être rénovés. Les travaux consisteront en la rénovation de 3 rangées, soit une superficie de 45 m X12,50 m.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 26 767,50 euros HT.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'un soutien financier de la Métropole Européenne de Lille à hauteur de 30 % des dépenses éligibles, au titre du fonds de concours « Equipements Sportifs ».

Il est proposé au conseil municipal :

→ d'approuver le projet de rénovation des terrains de pétanque situés rue de l'Autour (soit 3 rangées) ;

→ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours auprès de la Métropole Européenne de Lille dédié aux « Equipements Sportifs » à hauteur de 30 % pour ce projet ;

→ d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de soutien financier et à signer tout document s'y référent.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Pascal ZOUTE